

A photograph of a residential house with a brown tiled roof. A large array of dark solar panels is installed on the roof, covering a significant portion of the surface. A small skylight is visible on the left side of the roof. The house has light-colored walls, green shutters on the windows, and a central wooden door. A small garden with a green metal fence and some plants is in the foreground.

GUIDE PRATIQUE IMPRIMABLE

Votre feuille de route avant la pose de panneaux solaires

Suivez ces étapes dans l'ordre pour sécuriser votre projet et éviter de déposer un dossier incomplet ou de prévoir une installation qui ne respecte pas les règles locales.

Au sommaire

- 1 Les démarches panneaux solaires, dans le bon ordre
- 2 À vérifier avant tout dépôt
- 3 Quelle démarche selon votre situation ?
- 4 Les accords à ne pas oublier
- 5 Le contrôle final avant de signer ou de commencer

! Ne vous fiez pas uniquement au devis

La puissance des panneaux ne suffit pas à déterminer la procédure. L'emplacement, la hauteur, l'aspect extérieur, la visibilité depuis la rue et les règles locales peuvent modifier les démarches à accomplir.

Les démarches panneaux solaires, dans le bon ordre



1 Décrivez précisément le projet

Notez l'adresse complète, les références cadastrales, le type de pose envisagé, l'emplacement des panneaux, leur aspect et leur puissance.

2 Vérifiez les règles auprès de la mairie

Demandez au service urbanisme les règles du PLU applicables à la toiture, aux façades et aux équipements visibles. Vérifiez aussi si la maison se trouve dans un secteur protégé ou à proximité d'un monument historique.

3 Identifiez l'autorisation d'urbanisme

Pour des panneaux photovoltaïques installés sur la toiture d'une maison existante, une déclaration préalable de travaux est généralement nécessaire. Pour une construction neuve, au sol ou une transformation importante, faites confirmer la procédure adaptée.

4 Préparez un dossier cohérent avec le projet réel

Les documents doivent présenter exactement les panneaux prévus, leur emplacement et leur aspect. Une modification du projet après le dépôt peut rendre le dossier ou l'autorisation inadapté.

5 Attendez la décision avant de lancer les travaux

N'organisez pas la pose comme si l'autorisation était acquise. Conservez les échanges avec la mairie et vérifiez les éventuelles pièces ou contraintes supplémentaires demandées.

6 Anticipez le raccordement et la mise en service

Selon l'usage de l'électricité et le raccordement envisagé, des démarches auprès d'Enedis, une attestation Consuel ou un contrat peuvent s'ajouter. Ces étapes ne sont pas automatiques.

À vérifier avant tout dépôt



Adresse complète et références cadastrales réunies

Préparez ces informations pour faciliter l'échange avec le service urbanisme.



Règles du PLU consultées

Contrôlez l'aspect de la toiture, les couleurs, l'inclinaison et la visibilité des équipements.



Secteur protégé ou monument historique identifié

Anticipez les contraintes patrimoniales et les avis éventuellement nécessaires.



Type de pose clairement défini

Distinguez toiture existante, construction neuve et installation au sol.



Aspect et emplacement des panneaux arrêtés

Le dossier doit correspondre à l'installation réellement envisagée.



Pièces complémentaires demandées par la mairie recensées

Demandez confirmation au service compétent avant de finaliser le dossier.

Quelle démarche selon votre situation ?

Situation	Démarche à envisager	Point de vigilance
Panneaux sur la toiture d'une maison existante	Déclaration préalable généralement nécessaire	Modification de l'aspect extérieur, visibilité et règles du PLU
Construction neuve	Autorisation des panneaux intégrée au permis de construire	Décrire les panneaux dans le projet global du bâtiment
Installation au sol	Formalité variable selon la hauteur, la puissance, l'emprise et la zone	Faire confirmer la règle par la mairie
Maison située en zone protégée	Contraintes ou avis supplémentaires possibles	Anticiper l'instruction patrimoniale et les pièces spécifiques
Extension ou transformation importante	Procédure à déterminer avec le projet concerné	Ne pas assimiler automatiquement le projet à une simple pose sur toiture

Les accords à ne pas oublier

L'autorisation de la mairie ne remplace pas les accords privés éventuellement nécessaires. Vérifiez le règlement de copropriété ou de lotissement, les règles d'une association syndicale et vos droits sur la partie de toiture concernée. Un accord préalable peut être requis si le projet touche une partie commune, un équipement partagé ou un terrain détenu à plusieurs.

i À demander par écrit

Lorsque la parcelle se trouve près d'un monument historique, dans un site classé ou dans une zone soumise à des contraintes particulières, formalisez vos échanges avec le service urbanisme. Une réponse écrite aide à conserver une trace des règles applicables et des pièces attendues.

Le contrôle final avant de signer ou de commencer

Le projet décrit dans le devis correspond à celui qui sera présenté à la mairie.

Les éventuels accords de copropriété, de lotissement ou de propriété ont été vérifiés.

Les travaux ne sont pas lancés avant d'avoir obtenu l'autorisation administrative nécessaire.

La procédure d'urbanisme a été confirmée pour la pose, le bâtiment et la zone concernés.

Les démarches de raccordement, l'attestation Consuel et le contrat éventuel ont été identifiés selon le mode d'utilisation de l'électricité.

Les formalités varient selon la configuration du projet et les règles locales. Faites confirmer votre situation par la mairie et les organismes compétents avant les travaux.